

ARRETE N° 02-2023

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DU 31 JANVIER AU 8 FEVRIER 2023

*La Directrice de l'Institut d'études politiques de Grenoble,*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, et notamment ses articles 10 et 26,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble le 18 janvier 2022 ;

Vu les arrêtés n°28-2022, n°29-2022 et 30-2022 du 15 décembre 2022 tenant lieu de convocation des collèges électoraux pour élire les représentants des personnels de l'Institut d'études politiques de Grenoble au conseil d'administration, au conseil des études et de la vie étudiante et à la commission scientifique ;

ARRETE :

**Article 1 :** Le bureau de vote relatif aux élections des représentants des personnels de l'Institut d'études politiques de Grenoble au conseil d'administration, au conseil des études et de la vie étudiante et de la commission scientifique est composé comme suit :

Présidente nommée par la Directrice : Madame Pascale MARTINOT, directrice générale des services.

Secrétaire nommée par la Directrice :

- Madame Lynda MAURICE, Directrice des affaires juridiques,

Assesseurs proposés par les candidats :

Chaque candidat en présence aura le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné.

Si, pour une raison quelconque, le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est inférieur à deux, le directeur de l'IEP de Grenoble désignera lui-même ces assesseurs parmi les électeurs du collège concerné.

Si, pour une raison quelconque, le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est supérieur à six, le bureau pourra être composé de six assesseurs désignés par tirage au sort parmi les assesseurs proposés.

Ont été proposés comme assesseurs par les candidats :

- M. Marc SABIN pour M. Gilles BASTIN, candidat au conseil d'administration
- Mme Delphine ARNAUD pour M. Olivier LE VAN TRUOC, candidat au conseil d'administration
- Mme Aurélie FICHOT pour M. Eric BRUN, candidat au conseil d'administration
- M. Rémy GONZALVES pour Mme Catherine SAINTAGNE, candidate au conseil des études et de la vie étudiante.

**Article 2 :** Le bureau de vote désignera parmi les électeurs un certain nombre de scrutateurs qui doit être au moins égal à trois.

Si plusieurs candidats sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs.

**Article 3 :** Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Institut d'études politiques et sur le site internet de l'établissement à la rubrique « Cadre réglementaire // Arrêtés de la directrice // Electoraux ».

**Article 4 :** La direction générale des services de l'Institut d'études politiques de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin d'Hères, le 27 janvier 2023.

La Directrice

Sabine SAURUGGER

